

Présents : M. DENORMANDIE, M. JANNY, Mme BRENGLE, M. DZIUBANOWSKI, Mme FONTAINE, Mme COUVIDAT, M. HUOT, Mme COLLERY, M. BONVALOT, Mme LEFI, M. MAILLY, Mme DUMOUTIER, M. BIGOT, Mme COLLIGNON.

Absents : M. TERRYN

Pouvoirs : M. TERRYN donne pouvoir à Mme COLLIGNON

Secrétaires : Mme FONTAINE et Mme COUVIDAT

M. DENORMANDIE souhaite la bienvenue à M. Aurélien BIGOT.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour du point suivant :

- **Convention avec le Parc Naturel de la Forêt d'Orient (PNRFO) : Programme de reconquête de la Trame Verte et Bleue.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 1	Installation des nouveaux conseillers municipaux et désignations aux différentes commissions communales
---------------------	--

M. DENORMANDIE présente les différentes commissions à M. Aurélien BIGOT.

La commission d'Appel d'Offres est complétée, Mme Nathalie COLLIGNON siègera en qualité de titulaire, M. Aurélien BIGOT en tant que suppléant.

Président : M. DENORMANDIE

Titulaires : MM. JANNY, DZIUBANOWSKI, Mme COLLIGNON

Suppléants : MM. BIGOT, BONVALOT, Mme FONTAINE

Commission de contrôle des listes électorales : M. BIGOT et Mme COLLIGNON y siègeront.

SIVOS DE LA REGION DE PINEY : M. MAILLY et Mme COLLIGNON sont désignés en qualité de délégués suppléants.

SIEDMTO : M. BIGOT est désigné en qualité de délégué suppléant.

RAPPORT N° 2	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2021
---------------------	--

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2021.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 3	Remboursement par le budget assainissement des heures réalisées à la station d'épuration par les agents communaux en 2021
---------------------	--

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire rembourser au service assainissement les heures réalisées à la station d'épuration par les agents communaux **pour 2021** et qui correspond à 2 h par jours ouvrés sur 12 mois soit : **530 H x 19.90 €/H = 10 547.00 €**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal dans sa séance du 12 octobre 2021 de transférer la compétence Assainissement collectif au SDDEA à compter du 1^{er} janvier 2022 (incluant la gestion de la station d'épuration).

Par conséquent, cette opération comptable n'apparaîtra plus à compter de l'exercice comptable 2022.

RAPPORT N° 4	Remboursement des fournitures de bureau et des frais postaux par le SIVOS de la Région de Piney pour 2021
---------------------	--

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à **440.00 € les frais de fournitures de bureau** et à **128.41 € les frais postaux** (réel) à faire rembourser au SIVOS pour 2021.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 5	Remboursement des charges par la CDC pour l'année 2021
---------------------	---

Suite au transfert des compétences Petite enfance, Périscolaire et Scolaire à la CDC « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » avec mise à disposition de bâtiments et de personnel, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appeler à la CDC le remboursement :

Pour la compétence périscolaire et petite enfance :

13 505.21 € le remboursement des charges de personnel,

Pour la compétence scolaire (entretien de l'école élémentaire) :

14 417.09 € le remboursement des charges de personnel,

Représentant un total de 27 922.30 € pour l'année 2021.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 6	Renouvellement des conventions d'occupation précaire
---------------------	---

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler les conventions d'occupation précaire à compter du 11 novembre 2021 pour une durée d'un an au prix modique de **65.00 € / Ha**.

Ces conventions ayant pour but de permettre à la commune de reprendre les parcelles annuellement afin de pouvoir assurer son développement économique et urbain.

Il s'agit des 2 parcelles : l'une située rue des fours banaux et l'autre dans la zone des Nuattes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 7	Autorisation de paiement des dépenses d'investissement 2022 en début d'exercice
---------------------	--

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissements à compter du 1^{er} janvier 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 8	Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel en 2022
---------------------	--

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984, des agents non titulaires correspondant aux grades d'Adjoint administratif, d'Adjoint technique, d'Adjoint du patrimoine, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel (surcroît de travail ou remplacement d'un agent en arrêt).

Cette autorisation couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Cette décision permet de pouvoir remplacer, dans l'urgence, un agent qui pourrait être absent, malade, accidenté, sans l'obligation d'attendre de réunir un conseil municipal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 9	Réforme de la protection sociale des agents : Santé et Prévoyance : participation employeur
---------------------	--

La loi de transformation de la fonction publique et l'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique (publiée le 18/02/2021) fixent les grands principes concernant les obligations de financement et de participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents titulaires et non titulaires.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider le débat autour des garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire,
- de privilégier la labellisation (l'agent choisit librement son organisme de prévoyance et ses critères de couverture santé - Avantages : liberté de l'agent, portabilité du contrat si mobilité, moins de contrainte pour la collectivité),
- de retenir les minimums de prise en charge soit 50 % pour la santé et 20 % pour la prévoyance en attendant la parution du décret.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 10	Participation communale pour la protection sociale des agents
----------------------	--

Cette participation a été mise en place par délibération du 10 décembre 2012.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la participation mensuelle versée à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée à 25 € à compter du 1^{er} janvier 2022.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 11	Loi de transformation de la fonction publique : régime des 1 607 H
----------------------	---

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1 607 H pour les agents bénéficiant d'un traitement à taux plein.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter les modalités d'organisation du temps de travail des agents exposées,
- D'acter la suppression des jours extralégaux tel que la journée du Maire,

Ces modalités prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 12	Convention d'adhésion à la mission du Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D) du Centre de gestion de l'Aube 2022-2026
----------------------	---

Le centre de gestion propose un nouveau service pour la mise en conformité avec le RGPD à compter du 1^{er} janvier 2022.

Celui-ci vise à assurer la continuité des actions réalisées dans ce domaine notamment par le CDG54 et par le service commun de TCM qui n'interviendront plus à partir de cette date.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics aubois qui le souhaitent, le CDG 10 propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- Dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Un agent disposera d'une formation spécifique et d'une expérience certaine en la matière. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information /sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- L'accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour la commune au titre de l'exercice 2022 est de **1 000.00 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de l'Aube.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 13	Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Secteur Aa au lieu-dit Maurepaire
----------------------	--

Suite à un recours au Tribunal Administratif concernant la zone Aa à Maurepaire, la médiation demandée par le Tribunal a permis de trouver un accord qui induit de revoir le tracé de ce secteur sans changement de surface entre la zone agricole et la zone constructible.

Le conseil municipal approuve, à la majorité, cette modification.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		1

RAPPORT N° 14	Approbation de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme – Adaptation à la zone naturelle N pour permettre l'extension de la Maison du Parc
----------------------	---

Afin de permettre l'extension de la Maison du Parc sur son site actuel, la commune doit adopter et modifier le règlement écrit.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette modification.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

Cette demande est arrivée au moment où des discussions étaient menées pour délocaliser la Maison du Parc sur la commune de Géraudot. M. DENORMANDIE a œuvré pour conserver ce patrimoine. La compensation pour permettre cette extension est la perméabilisation des parkings en supprimant les enrobés.

Le conseil départemental s'est engagé financièrement à prendre en charge une partie du coût (travaux du bureau Perspective, coût de l'enquête publique) relatif à cette modification.

RAPPORT N° 15	Désherbage à la Médiathèque
----------------------	------------------------------------

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition d'Anne GAYET de sortir des collections de la Médiathèque la liste des documents qui a circulée au cours de la séance.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 16	Extension de l'installation communale d'éclairage public Ruelle du Breuil
----------------------	--

Dans le cadre de l'aménagement de la Ruelle du Breuil pour y réaliser une voie en circulation partagée, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du SDEA (à qui incombe la compétence d'éclairage public) pour un montant de 16 500.00 € financé à 50 % par le Syndicat soit 8 250.00 € à la charge de la commune.

Cette ruelle sera requalifiée en voie partagée : piétons, vélos, voitures, limitées à 30 km.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 17	Extension de l'installation communale d'éclairage public Ruelle Deviviers
----------------------	--

Dans le cadre de l'aménagement de la Ruelle Deviviers en liaison douce piétonne, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du SDEA pour un montant de 12 000.00 € financé à 50 % par le Syndicat soit 6 000.00 € à la charge de la commune.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 18	Sortie du domaine public de chemins communaux
----------------------	--

Suite à la décision du Conseil Municipal du 15 mars 2021 de vendre :

- au Conservatoire du Littoral des chemins communaux pour une surface de 6 Ha 69 a 76 ca afin de lui permettre de réaliser 3 sentiers de randonnées situés à proximité de la Maison du Parc dont 1 accessible PMR,

- à Monsieur Séverin LEGUAY une parcelle faisant partie du chemin Deviviers d'une surface de 3 a 36 ca,

il convient de procéder à leur sortie du domaine public communal.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à lancer l'enquête publique pour déclasser ces chemins avant la vente et de désigner un commissaire-enquêteur.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 19	Démolition des bâtiments anciens Rue du Général de Gaulle
----------------------	--

Afin de permettre à la commune d'avancer dans le projet de futur Lotissement du Breuil, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à engager la démolition des anciens bâtiments présents sur le terrain.

Pour information, les fouilles archéologiques seront initiées sur la partie « basse » de la parcelle à partir du 1^{er} avril 2022.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 20	Création d'un Conseil Municipal Jeunes (CMJ)
----------------------	---

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un Conseil Municipal Jeunes (CMJ) qui serait élu en juin 2022 pour une durée de 2 ans.

Cette création sera travaillée en commission.

Ce CMJ s'orienterait pour les élèves de CE2 et CM1 afin qu'ils soient impliqués pendant 2 ans. La commune lui attribuerait un budget pour favoriser ses actions. Il pourrait également participer à des projets plus importants tels que le City Stade.

Le groupe de travail :

Mmes FONTAINE, BRENGLE, LEFI, MM. BONVALOT, HUOT.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 21	Remplacement du moteur de volée des cloches 2 et 3 à l'église Saint-Martin
----------------------	---

Deux cloches ne fonctionnent plus à l'église Saint-Martin de Piney.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise BODET de remplacer le moteur de volée des cloches 2 et 3 pour un montant de 5 093.28 € TTC.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 22	Plantations de haies et fleurissement
----------------------	--

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de **l'EARL PEPINIERES CACCIA pour un montant de 2 578.57 € TTC** correspondant à l'aménagement de haies autour de l'aire de jeux et le long de l'aire de camping-car (plantations de charmilles).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 23	Affouages
----------------------	------------------

L'Office National des Forêts (ONF) propose à la commune de mettre en affouage les parcelles 2,2 (à Villevoque vers le lavoir) et 4,1 (à Brantigny côté Villevoque de la D 960 le long de l'Auzon) d'une surface de 2,48 Ha pour une valeur de bois estimée à 2 162.49 €.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise en affouage en demandant à l'ONF d'accompagner la commune pour réaliser les lots.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 24	Convention avec le Parc Naturel de la Forêt d'Orient (PNRFO) – Programme de reconquête de la Trame Verte et Bleue
----------------------	--

Le PNRFO propose aux collectivités volontaires de mener à bien des travaux de reconquête de la Trame Verte et Bleue (plantation/création de haies, vergers, jachères fleuries et mares).

Sur proposition du Maire, le conseil municipal souhaite créer une haie autour du cimetière.

Pour la réalisation de cette haie, **l'EARL PEPINIERES CACCIA** propose un tarif de 4 266.30 € TTC pour 465 pieds de charmilles + préparation du sol, pose de la toile et plantations.

Le PNRFO travaille avec la SARL N.E.V (une pépinière située en Bourgogne) qui propose cette prestation pour un montant de 2 243,97 € TTC, financée en partie par la DREAL Grand Est à un taux de subvention attendu de 80 %.

En appliquant 80 % de subvention du montant HT, **le montant à charge de la commune est de : 1 892.72 € HT x 20 % = 378.54 € HT + la TVA de 351.25 € soit un total de 729.79 €.**

Les plantations seront diversifiées avec des essences locales : prunus, aubépines, cornouillers sanguins, cornouillers males, cytise, fusains, noisetiers....

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient correspondante.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

- **Etude de diagnostic de l'église de Brantigny**

M. PALLLOT (Architecte) viendra présenter ce diagnostic dans un premier temps aux adjoints puis en commission où seront également invités des habitants du hameau de Brantigny.

- **Point sur les travaux**

Le géomètre de l'entreprise FP Géomètre est venu ce lundi 6 décembre pour effectuer le « piquetage » permettant de définir les limites précises du terrain accueillant le futur lotissement du Breuil.

- **Relance du Comité des Fêtes et de la Foire**

Courrier à la Préfecture pour avertir de la volonté de reprendre l'Association du comité des fêtes.

Lancer un appel pour inviter la population à s'investir dans les festivités de la commune. Reprendre les statuts en instaurant une cotisation.

M. Jean-François HUOT reprendra l'association pour ne pas qu'elle soit dissoute

M. Eric BONVALOT lui viendra en aide pour les formalités de reprise (notamment l'aspect rédaction des statuts)

Mme Marianne COUVIDAT, Mme Chantal DUMOUTIER, Mme Clarisse FONTAINE, Mme Annie BRENGLE, M. Christian DENORMANDIE, M. Alain DZIUBANOWSKI, M. Philippe JANNY, M. Eric MAILLY viendront en aide à l'organisation d'évènements sans engagement dans le bureau.

Situation des comptes financiers :

Livret Comité des fêtes : 1 399,41 €

Compte courant Comité des fêtes : 415,43 €

Livret Comité de la Foire : 3 585.00 €

- **Droit de Prémption Urbain (DPU)** : Parcelles H 641 et 637 – 29 Route de Brévonnes.

La commune n'utilisera pas son droit de préemption urbain.

- **Les festivités de fin d'année**

Compte tenu du contexte sanitaire, le Noël communal sera organisé dans un format très allégé : la distribution des cadeaux sera maintenue le 14 décembre 2021, mais pas le buffet.

La soirée des vœux du Maire du vendredi 7 janvier 2022 sera annulée, seule l'après-midi cinéma organisée pour les enfants le samedi 8 janvier 2022 est maintenue. Le goûter offert aux enfants sera distribué à l'issue de la séance, mais les enfants ne pourront pas consommer sur place.

⇒ Rédaction d'un courrier pour présenter les vœux de Maire et expliquer aux habitants les raisons de ses annulations.

- **Cimetière**

Réflexion sur les travaux d'aménagement. Groupe de travail pour les reprises administratives : MM. DZIUBANOWSKI, BONVALOT, MAILLY, HUOT, Mme BRENGLE.

Séance levée à : 00 h 15